

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 008-09-015 /ASMI/MINEE/SG/DERME/2026 DU 23 FEV 2026
POUR LE RECRUTEMENT DES BET POUR LA REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE POUR LA
REHABILITATION DE LA REGIE DE PCH DSCHANG
(FINANCEMENT : BIP 2026)

Le Ministre de L'Eau et de l'Énergie se propose par le présent Avis à Manifestation d'Intérêt Ouvert, d'arrêter une liste restreinte de Cabinets nationaux ou internationaux qualifiés à soumissionner pour les projets suivants financés par les ressources de l'État, pour le compte de l'année budgétaire 2026, pour la réalisation des études de faisabilité pour la réhabilitation de la régie de PCH Dschang.

1. CONTEXTE

Le Cameroun dispose d'un potentiel important de ressources hydrauliques estime à 23 GW, soit 3^e en Afrique subsaharienne. Toutefois, ce potentiel n'est pas encore assez valorisé. Pourtant, cette dernière offre dans tout le pays la possibilité de disposer d'une énergie de qualité, non polluante, renouvelable et moins coûteuse comparativement au bois-énergie.

Avec un taux d'accès à l'électricité globale situé autour de 73 % en 2023 et un taux de desserte de 28 % à peine, le Cameroun fait face à de grandes difficultés pour son alimentation en énergie électrique surtout en milieu rural où ce taux est plus faible qu'en milieu urbain soit respectivement 40% et 90.5%, d'après le rapport de la première Enquête Nationale sur l'Accès à l'Énergie (ENACE1) élaboré par le Ministère de l'Eau et de l'Energie en 2021. Pourtant, plus de 70% de ces localités sont traversées par des cours d'eau dont le potentiel ne demande qu'à être développé.

Au regard de cela, et dans le but de garantir l'accès de tous à l'énergie électrique à un coût compétitif, le Gouvernement s'est engagé dans document de Stratégie Nationale pour le Développement à l'horizon 2030 (SND30), à électrifier les localités reculées à partir des mini centrales hydroélectriques, en facilitant à cet effet la mobilisation des investisseurs privés nationaux par des dispositions légales d'achat d'énergie.

Aussi, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Eau et de l'Energie a mis en place un programme national de développement de 50 petites centrales hydroélectriques, qui vise à promouvoir l'immense potentiel en petite hydroélectricité du Cameroun dans le but de contribuer à réduire les coûts de combustible des centrales thermiques isolés ; de fournir de l'électricité aux zones non couvertes ; de stabiliser les tensions en bout de réseau tout en contribuant à l'offre de production nationale. Ce programme d'ici 2030 devra aboutir au développement de 25 petites centrales hydroélectriques.

A date, seul le projet de la petite centrale hydroélectrique de Mbakaou, dans l'Adamaoua de capacité 1.4 MW est achevé et mise en service depuis 2021. Les autres sites identifiés peinent à être développés car ne dispose pas de financement pour leur maturation.

C'est fort de ces engagements à travers le Cameroon-National-Energy-Compact-Mission-300 et la COP21 à Paris en 2015, que le Gouvernement par le Ministre de l'Eau de l'Eau et de l'Energie a budgétisé pour l'exercice 2026 la maturation du développement de 04 petites centrales hydroélectriques parmi lesquels 01 fait l'objet de cet ASMI. Il s'agit du site de la régie de PCH Dschang.

Il est donc question à l'issue de ce processus de sélectionner le cabinet d'études national ou international devant réaliser les études de faisabilité pour la maturation du projet susmentionné.

2. OBJET DE L'AVIS

Le présent Avis de sollicitation à Manifestation d'Intérêt vise la pré-qualification des bureaux d'études nationaux ou internationaux ayant une existence administrative légale et des références avérées en matière de d'études de faisabilité et de maturation des projets de développement des petites centrales hydroélectriques.

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt consistent à la réalisation des missions suivantes :

- **Mission 1 : Rapport d'études de faisabilité :**
 - Rapport de collecte des données et revue documentaire ;
 - Rapport d'étude hydrologique ;
 - Rapport d'étude de la demande et de l'offre en énergie électrique ;
 - Rapport d'étude socio-économique ;
 - Rapport d'étude topographique ;
 - Rapport d'étude géologique et géotechnique.
- **Mission 2 : Rapport des études d'Avant-projet Sommaire (APS) :**
 - Rapport d'étude sommaire des options techniques d'aménagement des sites hydro ;
 - Rapport d'analyse des risques ;
 - Rapport sommaire d'analyse économique et financière du projet ;
 - Rapport des études d'impact environnemental et social (EIES) ; Définir le cahier des charges et des projets d'Appels d'Offres pour le développement, la construction et l'exploitation des ouvrages.
- **Mission 3 : Rapport des études d'Avant-projet Détaillé (APD) :**
 - Rapport de dimensionnement détaillé des Ouvrages
 - Rapport d'Avant-Projet Détaillé des Ouvrages de Génie Civil
 - Rapport d'Avant-Projet Détaillé des Installations Mécaniques, Hydrauliques et Electriques
 - Rapport d'étude des lignes de transport et de distribution
 - Rapport d'analyse financière et élaboration du modèle financier final
- **Mission 4 : Elaboration du rapport de synthèse final et les projets d'appels d'offres pour la sélection des développeurs.**

La durée des prestations est de dix (10) mois.

Les ateliers de validation des livrables à chaque phase sont compris dans le budget. Les prestations seront financées par le budget de l'exercice 2026.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

- 4.1. Être un consultant ou Cabinet d'études installé sur le plan national ou international ;
- 4.2. Justifier des capacités Techniques, administratives et financières requises notamment :
 - Présenter un dossier administratif conforme ;
 - Avoir une bonne expérience dans le domaine de la petite hydroélectricité notamment en matière de réalisation des études de faisabilité des projets de développement ;
 - Disposer et justifier d'équipements techniques adéquats capable de fournir des résultats précis (factures d'achat ou pro-forma de location) ;
- 4.3. N'avoir jamais fait l'objet d'un constat de carence technique ou financière dans le cadre d'un suivi et ou d'une étude de marchés antérieurs ;

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront fournir un dossier technique unique composé de :

5.1. Les références du consultant ou du Cabinet dans les prestations d'études/travaux/contrôle dans le domaine de la petite hydroélectricité.

Le candidat présentera ses références dans le domaine au cours des cinq dernières années. Pour être valides, les références se présenteront sous forme de liste contenant les informations suivantes :

- ✓ Le nom du maître d'ouvrage ;
- ✓ Dates de début, de fin (ou en cours) ;
- ✓ Le lieu d'exécution du projet ;
- ✓ Le Bénéficiaire ;
- ✓ Le nombre de personnel affecté à la mission ;
- ✓ Le montant du projet ;
- ✓ Et la consistance des travaux.

Chaque référence devra être justifiée par :

- ✓ La copie des contrats signés (première, deuxième et dernière page) ;
- ✓ La copie du procès-verbal de réception ou certificat de bonne fin délivrée par le maître d'ouvrage ou ses services ou l'attestation de main levée de la caution de bonne fin ;

5.2. La liste et les qualifications du personnel clé

Le Bureau d'Etudes et/ou groupement de Bureaux d'Etudes fournira la liste définissant le personnel d'encadrement. Le personnel d'encadrement est identique pour les deux projets. Ainsi, le personnel sera constitué ainsi qu'il suit :

- Un (01) Chef de projet : Ingénieur (Bac+5 au moins) en génie électrique ou équivalent justifiant d'une expérience professionnelle de huit (08) ans, avec au moins trois (03) références en tant que Chef de mission ou Chef de projet dans des études similaires ;
- Un (01) Chef de projet adjoint : Ingénieur (Bac+5 au moins) en énergies renouvelables option petite hydroélectricité ou équivalent justifiant d'une expérience professionnelle de six (06) ans, avec au moins trois (03) références en tant que Chef de mission adjoint ou conducteur des travaux dans des études similaires ;
- Un (01) Ingénieur de génie électromécanique/industriel : Ingénieur (Bac+5), ayant cinq (05) ans d'expérience, avec deux (02) références dans le domaine des travaux du génie électrique ou industriel ;
- Un (01) Ingénieur de génie civil : Ingénieur (Bac+5), ayant cinq (05) ans d'expérience, avec deux (02) références dans le domaine des travaux de construction des barrages hydroélectriques ou gros œuvres de génie civil ;
- Un Expert Financier : Diplôme (Bac+5) en banque et finance ou équivalent, ayant quatre (04) ans d'expérience et justifiant de deux (02) références dans le domaine de la finance des projets d'investissements ;
- Un (01) Expert géotechnicien : au moins Bac+3, ayant cinq (04) ans d'expérience, avec deux (02) références dans le domaine des études géotechniques ou équivalent ;
- Un (01) Expert hydrogéologue : au moins Bac+3 en hydraulique ou géologie, ayant cinq (04) ans d'expérience, avec deux (02) références dans le domaine des études hydrologiques, géologiques ou travaux d'ouvrages hydrauliques ;
- Un Expert socio-économiste : Diplôme en sciences sociales ou économie de gestion ou équivalent (Bac+3), trois (03) ans d'expérience et ayant travaillé dans les projets à caractère social et économique ;
- Un Expert topographe : Diplôme en topographie/géométrie ou équivalent (Bac+2), deux (02) ans d'expérience et ayant travaillé comme topographe ou géomètre dans les projets d'infrastructures.

La liste du personnel ci-dessus contiendra les informations suivantes :

- Le nom de la personne et son poste d'affectation ;
- Son diplôme et son année d'obtention ;
- La définition des tâches liées au poste d'affectation pour chaque personnel.

L'analyse du profil de chaque personnel est tributaire de la fourniture de :

- Son curriculum vitae, daté et signé ressortant clairement les missions effectuées, les lieux, les noms et adresse des clients, la valeur financière ainsi que les dates de démarrage et de fin desdites missions ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel, assortie d'une attestation de présentation de l'original du diplôme ;

Il est rappelé que les fonctionnaires en service ne sont pas éligibles, excepté ceux ayant une mise à disposition.

5.3. Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le candidat devra justifier des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession, nécessaires à la réalisation des prestations notamment :

- 02 pickup 4x4.
- Equipements bureautiques :
 - o 02 ordinateurs
 - o 02 imprimantes
 - o 01 projecteurs
 - o Matériels sonores (micro, baffles...)
 - o Câbles et accessoires
- Équipements techniques :
 - o Station topométrie ;
 - o Limnimétrie ;
 - o Débitmètre ;
 - o Théodolite ;
 - o Pénétrömètre ;
 - o Décamètre ;
 - o GPS.

Pour cela, le candidat devra fournir la justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises et/ou des factures) ou présentation de la convention de location.

NB : Toute fausse déclaration entraînera le rejet automatique de l'offre du soumissionnaire.

5.4. Méthodologie d'exécution des prestations

La méthodologie d'exécution des prestations doit comprendre les rubriques suivantes :

- Liste du personnel et définition des tâches ;
- Compréhension de la mission : la description des différentes phases des études de faisabilité avec un point d'honneur sur la méthodologie de réalisation de l'étude hydrologique ;
- Proposition de calendrier d'exécution de la mission et livraison des livrables.

6. CRITERES D'EVALUATION DU DOSSIER TECHNIQUE

L'évaluation du dossier technique sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

1. Présentation (03 points)

1.1 Lisibilité, 01 point
1.2 Intercalaires, 01 point
1.3 Organisation en respect avec le point 8.2, 01 point
2. Organisation (07 points)
2.1 Liste du personnel et définition des tâches, 01 point
2.2 Compréhension de la mission, 04 points
2.3 Proposition de calendrier d'exécution de la mission, 02 points
3. Expérience Générale du consultant (EG) durant les 05 dernières années (10 points)
3.1 Nombre de projets dans le domaine l'électricité ≥ 2 projets, (05 points soient 2.5 pts/projets)
3.2 Nombre de projets dans le domaine du génie civil ≥ 2 projets, (05 points soient 2.5 pts/projets)
4. Expérience dans les études/travaux/contrôle (E/C) les 05 dernières années (20 points)
4.1 Nombre de projets dans le domaine de la petite hydroélectricité de 80 millions de FCFA ≥ 1 projet, (10 points)
4.2 Nombre de projets dans les projets PPP d'une valeur de 30 millions de FCFA ≥ 1 projet, (10 points)
5. Moyens matériels (5 points)
6. Moyens humains (35 points)
6.1 Profil Chef de projet, (5 points)
6.2 Profil Chef de projet adjoint, (5 points)
6.3 Profil Ingénieur de génie électromécanique/industriel, (4 points)
6.4 Profil Ingénieur de génie civil, (4 points)
6.6 Profil Expert Financier, (4 points)
6.7 Profil Expert géotechnicien, (4 points)
6.8 Profil Expert hydrogéologue, (3 points)
6.9 Profil Expert socio-économiste, (3 points)
6.10 Profil Expert topographe, (3 points)

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus.

7. Acquisition des documents

L'acquisition des documents relatifs au présent Avis d'appel à manifestation d'intérêt est gratuite.

Les Cabinets pré-qualifiés seront invités individuellement à soumissionner pour la suite des prestations relatives à la réalisation études de faisabilité pour la réhabilitation de la régie de PCH Dschang, financés par les ressources de l'État.

Les informations complémentaires, dès publication du présent avis seront disponibles au secrétariat de la Direction des Énergies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Énergie du Ministère de l'Eau et de l'Énergie sise à Mvog Ada, annexe 2 du MINEE situé en face du Collège Privé Montesquieu.

8. Présentation générale des offres

Les consultants prépareront leurs offres réunies dans un même dossier séparé par les intercalaires de couleurs différents que celles des pages ordinaires. La soumission est unique et concerne les deux projets.

Chaque dossier contiendra une offre qui se présentera comme suit :

8.1. L'offre administrative

Les pièces administratives suivantes devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux ou en copies légalisées par l'autorité émettrice, datant de moins de trois (03) mois :

1. le Registre de Commerce ;
2. la déclaration d'intention de soumissionner faisant connaître les noms, prénoms, qualité du signataire timbrée au tarif en vigueur ;
3. l'accord de groupement le cas échéant ;
4. une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire, datant de moins de trois (3) mois;

5. une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministère des Finances ;
6. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant mention de l'objet et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;
7. Une attestation de non redevance délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois ;
8. une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régularisation des Marchés Publics (ARMP) ;
9. un plan et une attestation de localisation certifiés et en cours de validité.

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 2 et 5 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

Pour les soumissionnaires étrangers :

Ils devront obligatoirement se constituer en groupement avec une entreprise camerounaise et produire uniquement les documents attestant :

- qu'ils ne sont pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite;
- qu'ils ne sont pas frappés de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international;
- qu'ils ont souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur,

NB : Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres.

8.2. L'offre technique

Le dossier technique devra comprendre :

1	Expérience du Cabinet : (copie des contrats signés et copie du procès-verbal de réception) 1.1 Liste des expériences 1.2 Expérience générale 1.3 Expérience spécifique
2	Composition de l'équipe de travail : Qualifications et expérience du personnel clé proposé pour la mission (CV, diplômes certifiés, attestation de présentation de l'original du diplôme) 2.1 Profil Chef de projet 2.2 Profil Chef de projet adjoint 2.3 Profil Ingénieur de génie électromécanique/industriel 2.4 Profil Ingénieur de génie civil 2.6 Profil Expert Financier 2.7 Profil Expert géotechnicien 2.8 Profil Expert hydrogéologue 2.9 Profil Expert socio-économiste 2.10 Profil Expert topographe
3	Méthodologie et calendrier d'exécution de la mission
4	Matériel, moyens logistiques et techniques de mise en œuvre

8.3. Remise des offres

La soumission étant en ligne, l'offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 24 Mars 2020 à 15 heures et 30 minutes. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.:

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 100000015
/ASMI/MINEE/SG/DERME/2026 DU 23 FEV 2026,
POUR LE RECRUTEMENT DES BET POUR LA REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE
POUR LA REHABILITATION DE LA REGIE DE PCH DSCHANG
(FINANCEMENT : BIP 2026)

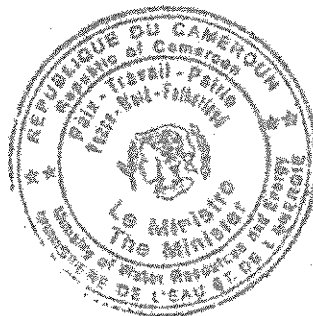
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Yaoundé, le 23 FEV 2026

LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

Ampliatiions :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- MINEE/DERME ;
- CIPM du MINEE pour information ;
- Affichage au MINEE ;
- Services des Marchés/MINEE.
- www.minee.cm.



[Signature]
Edouard Essomba Gaston

[Handwritten mark]